



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

DECISION MUNICIPALE N° 2022.47

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE. AMENAGEMENT DE DEUX TERRAINS EN GAZON SYNTHETIQUE DANS LE QUARTIER DE BEAUREGARD

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud et Vice-Président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2020, chargeant Monsieur le Maire, par délégation, de prendre des décisions prévues à l'article L.2122-22-26^{ème} du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'aménagement d'un terrain en gazon synthétique, Avenue de Bauffremont à la Celle Saint-Cloud,

Considérant que la Ville de la Celle Saint-Cloud a entrepris, pour l'accueil des jeunes du quartier de Beauregard, l'aménagement de deux terrains en gazon synthétique, pour un montant de 179 765.89 € HT, soit 215 000 € TTC,

Considérant la possibilité de solliciter du Conseil Régional une subvention au titre de l'aide aux équipements sportifs de proximité,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De solliciter du Conseil Régional une subvention au titre de l'aide aux équipements sportifs de proximité, dont le montant hors taxes sera arrêté par la Région Ile de France Cette subvention correspond à 50% maximum du montant HT des travaux subventionnables.

Article 2 : De s'engager à utiliser cette subvention, pour réaliser les travaux figurant dans le dossier, annexé à la présente décision, et conformes à l'objet du programme.

Article 3 : De s'engager à financer la part de travaux restant à sa charge.

Article 4 : Les crédits pour l'aménagement des terrains en gazon synthétique ont été inscrits au Budget Primitif 2021 et reportés en 2022, section Investissement – 2315- autres équipements sportifs ou de loisirs.

Article 5 : La présente décision fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 17 octobre 2022.

Le Maire,

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en
Préfecture le 19/10/2022

Accusé réception 078-217801265-20221017-
DEC2022-47-DE et de sa publication le 20/10/22

P/Le Maire,
Par délégation,

Valérie DUPONCHEL
Directrice générale des services